



Prêt d'un kit de couches lavables

Gestion informatisée des données personnelles

Afin d'assurer le suivi du dispositif de prêt de couches lavables, la communauté de communes du Pays Rochois tient à jour le fichier de dotation (identification des bénéficiaires, des adresses et du matériel mis à disposition). La transmission par le bénéficiaire des données permettant de l'identifier, (noms et adresses) est une condition requise pour la mise à disposition du kit de couches lavables. Ce fichier de diffusion permettra à la communauté de communes du Pays Rochois de renforcer et mieux cibler la communication auprès des usagers.

La communauté de communes du Pays Rochois assure la gestion du fichier des bénéficiaires dans les conditions prévues par le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données à caractère personnel (dit RGPD) et le Livre III du Code des relations entre le public et l'administration. Le fichier comporte les mentions inscrites à l'article R.2224-18 du Code général des collectivités territoriales.

La collecte des nom, prénoms, adresse de l'abonné (postal, téléphoniques et email), composition du foyer, est nécessaire à la gestion et au suivi du dispositif de soutien au prêt de kits de couches lavables et est soumise au consentement du bénéficiaire. La CCPR s'interdit d'utiliser les données personnelles pour toute autre finalité que celles strictement nécessaires à la gestion du dispositif.

Les données personnelles sont conservées par la communauté de communes pendant toute la durée de la mise à disposition du kit de couches lavables et pendant une durée de 3 ans suivant soit l'arrêt du dispositif soit la date de mise à disposition du kit de couches lavables.

La communauté de communes du Pays Rochois met en œuvre les moyens techniques et opérationnels appropriés pour protéger les données personnelles des bénéficiaires et s'engage à garantir leur sécurité et ainsi leur confidentialité, leur intégrité et leur disponibilité.

L'accès aux données personnelles du bénéficiaire est strictement limité à l'exécution du dispositif et à, et le cas échéant, aux prestataires de la communauté de communes du Pays Rochois en charge de mener des actions de sensibilisation et/ou de formation et/ou d'évaluation dans le cadre du dispositif, aux autorités judiciaires sur demande et dans la limite de ce qui est permis par la réglementation, à certaines professions réglementées telles que avocats, notaires, commissaires aux comptes, les organismes d'accompagnement social le cas échéant, ainsi que la trésorerie du territoire, lesquels sont soumis à une obligation de confidentialité et ne peuvent utiliser les données du bénéficiaire qu'en conformité avec les dispositions contractuelles de législation applicable.

En dehors des cas énoncés ci-dessus, la communauté de communes du Pays Rochois s'engage à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers aux données du bénéficiaire sans son consentement préalable, à moins d'y être contraint en raison d'un motif légitime.

Par ailleurs, les données collectées dans le cadre du dispositif font l'objet d'un traitement informatique soumis à la conformité au règlement européen sur la protection des données à caractère personnel. Dans ce cadre, le bénéficiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de limitation et de portabilité des informations qui le concernent. Conformément à la réglementation en vigueur, cette demande doit être adressée de façon écrite (avec copie d'un titre d'identité) à la communauté de communes du Pays Rochois soit par mail (contact@ccpaysrochois.fr) soit par voie postale.

Cette communication de documents pourra faire l'objet d'une facturation en fonction du coût réel de la reproduction dans la limite du montant réglementaire en vigueur.

La communauté de communes du Pays Rochois devra également procéder à la rectification des erreurs portant sur des données personnelles qui lui sont signalées par les bénéficiaires concernés.